



## Droit d'Alerte Usine Grand Parcours (UGP)

À l'**UNSA-Ferroviaire**, nous prenons très au sérieux notre rôle et notre devoir de représentants du personnel qui consistent à protéger les agents, et à être les garants de la sécurité et de l'application de la réglementation. Les élus et représentants sont aussi lanceurs d'alerte en cas de dysfonctionnements.

Et c'est un dysfonctionnement lié principalement à des écarts réglementaires de commande, qui a amené un grand nombre d'ADC à joindre nos représentants **UNSA-Ferroviaire** pour dénoncer légitimement ces manquements à la réglementation du travail. Dans un contexte de mal-être élevé, l'**UNSA-Ferroviaire** a immédiatement réagi pour dénoncer cette situation au sein de l'Usine Grand Parcours.

C'est dans cette conjoncture que l'**UNSA-Ferroviaire** a été reçue par la Direction de Fret SNCF.

Les débats rondement menés par notre délégation ont permis d'obtenir et de garantir de véritables engagements de la part de la Direction :

1. Concernant les nombreuses problématiques liées à la mise en place d'une organisation confidentielle nommée « Guépard », la Direction de Fret assure qu'il est hors de question de conserver une quelconque forme d'exploitation s'y référant ou s'en rapprochant.
2. La Direction de Fret confirme l'obligation du strict respect de la réglementation du travail (ACOTT Accord sur le temps de travail) incontournable.
3. Concernant « Giraf » (Groupe d'Intervention Rapide de l'Autoroute Ferroviaire mis en place en 2015 mais sans cadrage du régime particulier de commande), la Direction de Fret indique que ce type d'exploitation, s'il doit être confirmé, ne doit pas se substituer aux obligations légales et doit être le plus transparent possible.

**L'UNSA-Ferroviaire est parvenue à faire acter ces engagements par la Direction et à inscrire durablement ces obligations.**

Il devenait urgent de réinstaurer un lien et une confiance entre les agents de conduite et les gestionnaires de moyens de l'UGP au travers de solutions durables et équitables.

**Pour l'UNSA-Ferroviaire, le respect de la réglementation et de la sécurité au sein de l'UGP, comme dans les autres usines, est un axe majeur et incontournable !!!**

**Contactez vos élus UNSA-Ferroviaire à l'adresse : [cse.fret@unsa-ferroviaire.org](mailto:cse.fret@unsa-ferroviaire.org)**